



Charte du Réseau des Emérites et des Honoraires de Namur

Le Réseau des Emérites et des Honoraires de Namur (REHNam) comprend les membres retraités du personnel académique et du personnel scientifique de l'Université de Namur.

Ce Réseau contribue à promouvoir l'image d'excellence et les valeurs contenues dans la Charte de l'Université.

Les Professeurs et scientifiques retraités ont consacré leur vie professionnelle au développement et au rayonnement de leur Institution. Ils restent un relais pour les relations nationales et internationales qu'ils ont pu tisser au cours de leur carrière. Réciproquement, l'Université maintient des relations avec le réseau des membres qui souhaitent continuer à servir l'Institution en tant que ressource humaine de compétence et d'expérience ou qui continuent de facto ces services du fait de leur engagement dans les organisations de haut savoir et/ou à finalités culturelle, politique, sociale et économique. Le réseau constitue donc une valeur ajoutée.

L'organisation du réseau a pour but de garantir et de promouvoir cette continuité de services. Soustrait à toute forme de pression compétitive, le réseau peut être le creuset d'actions originales et désintéressées.

Il est conforme aux dispositions du Conseil d'administration du 17/02/03 (décision 501 03170) qui concernent les activités des académiques et des scientifiques définitifs admis à la retraite, relatives aux trois missions de l'Université.

Il est un interlocuteur du Conseil du Corps Académique, du Conseil du Corps Scientifique et des autorités universitaires à propos des questions qu'ils voudraient lui adresser. En particulier, le REHNam a la qualité d'être une histoire vivante de l'Université de Namur disponible pour enrichir son identité. En cela, il est prêt à mettre sa créativité au service des membres de la communauté universitaire.

Il se rend disponible auprès des membres actifs de l'Université de Namur qui souhaiteraient interroger les seniors à propos de questions qui les préoccupent.